

Le 9 décembre 2010

## Avis de la CRAT relatif au dossier de rénovation urbaine d'Hornu à BOUSSU

Conformément à l'article 10 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 23 septembre 2004, l'avis de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) porte sur le périmètre, le schéma directeur, le programme et le calendrier d'exécution de l'opération de rénovation urbaine.

### 1. CONTEXTE DU PROJET

#### Brève description du projet :

Opération de rénovation urbaine s'intégrant dans un périmètre de 129 ha qui poursuit quatre objectifs principaux :

- améliorer le cadre de vie bâti et non-bâti ;
- identifier et dynamiser le centre ;
- requalifier les entrées et traversées principales d'Hornu ;
- mettre en place une stratégie commune de développement Grand Hornu - centre.

Les actions prioritaires concernent notamment :

- l'acquisition du bowling, sa démolition et l'aménagement de logements/commerces ;
- le réaménagement de l'espace public et l'amélioration du cadre bâti de la rue Grande ;
- l'élimination du chancre de la station service ;
- l'action en intra-îlot et sur une partie du bâti au niveau du foyer culturel, de l'ancien cinéma et de la maison du peuple.

Localisation : A Hornu, à l'est de la commune de Boussu

Demandeur : Commune de Boussu

Autorité compétente : Gouvernement wallon

Auteur de projet : IDEA & Espace-environnement

Date de réception du dossier : 21 octobre 2010

## 2. AVIS

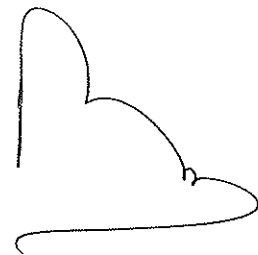
**La CRAT remet un avis favorable sur l'opération de rénovation urbaine de Hornu à BOUSSU moyennant la prise en considération des remarques suivantes.**

La CRAT estime opportun de concentrer les actions et les moyens dans l'hypercentre d'Hornu, c'est-à-dire dans le périmètre d'étude qui s'articule autour de la rue Grande, en encourageant la requalification du logement.

En ce qui concerne la proposition de l'élargissement du périmètre, la CRAT, sans s'opposer à cet élargissement, estime qu'il convient essentiellement de développer une liaison fonctionnelle avec le MAC's du Grand-Hornu. Une réflexion devrait toutefois encore être menée afin d'identifier l'outil le plus opportun à cette fin (remembrement urbain, sites à réaménager en vue de la réaffectation des terrils, plan triennal...). Par ailleurs, la CRAT recommande vivement de développer des liens entre le centre d'Hornu et le site du Grand-Hornu, notamment dans des domaines relevant de l'ordre de l'immatériel.

Malgré la qualité de l'ensemble de l'étude, la CRAT relève certains points qui mériteraient d'être approfondis :

- la mise en cohérence du plan intercommunal de mobilité et la programmation de la mise en œuvre des zones d'aménagement communal concerté (ZACC) avec le plan d'action du périmètre de rénovation devrait mériter d'être consolidés. A cet égard, la CRAT estime que l'ouverture de nouvelles ZACC à l'urbanisation pourrait être antinomique avec la volonté de redynamiser le centre telle que visée par la présente opération ;
- les axes de développement pourraient être davantage définis ;
- la hiérarchisation des actions mériterait d'être précisée afin d'encourager le développement de projets autour de l'artère principale, qui pourraient jouer un rôle moteur vis-à-vis d'actions plus périphériques.



Philippe BARRAS,  
Président